

**CANADA**  
**Province de Québec**  
**M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau**  
**Municipalité de Messines**

Procès-verbal de la session extraordinaire du conseil de la Municipalité de Messines, tenue 23 septembre 2024 à 19h00 à la salle Réjean-Lafrenière du Centre multiculturel de Messines sis au 70, rue Principale à Messines.

**Sont présents :**

M. Ronald Cross, maire  
Mme Anne Langevin, conseillère  
Mme Annie Galipeau,  
M. André Benoit, conseiller  
M. Charles Rondeau, conseiller  
Yves St-Jacques, conseiller et maire substitut  
Marie-Anne Poulin, conseillère

Monsieur Jim Smith, directeur général

Présence dans la salle : Personne

**Absence motivée :**

Aucune

**OUVERTURE DE LA RENCONTRE**

Le maire, monsieur Ronald Cross, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la session ouverte à 19h00. Il souhaite la bienvenue aux participants.

L'avis de convocation a été notifié tel que requis par l'article 153 du Code municipal du Québec, aux membres du conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la présente séance.

**R24SE09-222**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur une proposition de Charles Rondeau,  
Il est résolu à l'unanimité;

Que l'ordre du jour soit adopté, tout en gardant le point varia ouvert;

**Ordre du jour**

---

- 0.0 Ouverture de la séance extraordinaire
- 1.0 Adoption de l'ordre du jour
- 2.0 Soumission VOI2024-TP-04 – adjudication d'un contrat
- 3.0 Octroi d'un contrat pour de travaux d'asphaltage
- 4.0 Dossier de l'employé numéro 61-0004
- 5.0 Varia
- 6.0 Levée de l'assemblée

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**R24SE09-223**

**SOUSSION VOI2024-TP-04 – ADJUDICATION D'UN CONTRAT**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Messines a procédé à un appel d'offres public pour la pose d'une couche d'enrobé bitumineux sur des sections du chemin Poulin;

**CONSIDÉRANT QUE** six (6) entreprises ont déposé chacun une soumission dans le délai prescrit et dont le procès-verbal d'ouverture fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici reproduit;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité d'analyse des soumissions a consigné dans son rapport que cinq (5) des six (6) soumissions déposées étaient conformes, dont la plus basse soumission déposée par Pavages Multipro inc., de Terrebonne, Qc.

**CONSIDÉRANT QUE** le comité d'analyse recommande l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire, l'entreprise Pavages Multipro inc., dont la soumission était jugée conforme.

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition d'Annie Galipeau,  
Il est résolu;

**QUE** le contrat découlant de l'appel d'offres publiques VOI2024-TP-04 soit adjugé à l'entreprise Pavages Multipro, et ce, selon les termes des documents de soumission, pour la somme soumissionnée de 131 956.37\$, incluant les taxes applicables.

**QUE** les sommes requises à l'exécution du présent contrat proviennent du programme TECQ 2019-2023.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**R24SE09-224**

**OCTROI D'UN CONTRAT POUR DES TRAVAUX D'ASPHALTAGE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Messines par sa résolution R24SE09-223 a octroyé un contrat pour des travaux d'asphaltage sur le chemin Poulin;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite réaliser des travaux sur une plus grande distance qu'initialement prévu;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise Pavages Multipro accepte de réaliser des travaux sur une superficie additionnelle de 2131 m<sup>2</sup>, et ce, aux mêmes prix tels qu'il apparaît au bordereau de soumission VOI2024-TP-04, articles 2.1, 2.2 et 3.1;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil peut octroyer un contrat sous la formule gré à gré, en vertu de son règlement 2018-349, articles 8 et suivants portant sur la gestion contractuelle.

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Marie-Anne Poulin,  
Il est résolu;

**D'OCTROYER** un deuxième contrat à l'entreprise Pavages Multipro pour de travaux d'asphaltage, et ce, selon les termes de la soumission VOI2024-TP-04 et ses plans et devis, pour la somme de 88 671.35\$, incluant les taxes applicables;

**QUE** les sommes requises à l'exécution du présent contrat proviennent du programme TECQ 2019-2023.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**R24SE09-225**

**FIN DE CONTRAT POUR L'EMPLOYÉ #61-0004**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a pris la décision de mettre fin au contrat de travail de l'employé portant le #61-0004;

**CONSIDÉRANT QU'**une entente est intervenue entre les parties et que cette dernière est confidentielle et qu'aucune informations supplémentaires ne sera données.

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Charles Rondeau,  
Il est résolu;

**DE METTRE** fin au contrat liant l'employé portant le #61-0004 à la Municipalité de Messines;

**D'AUTORISER** le directeur général de signer au nom de la Municipalité de Messines l'entente de fin de contrat tel que conclue.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

***LEVÉE DE LA RÉUNION***

**R24SE09-226**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Sur une proposition d'Annie Galipeau,  
Il est résolu à l'unanimité;

De lever de la séance régulière à 19h05

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\_\_\_\_\_  
Ronald Cross  
Maire

\_\_\_\_\_  
Jim Smith  
Directeur général

***Certificat de disponibilité des crédits***

Je, soussigné, Jim Smith, directeur général de la Municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

\_\_\_\_\_  
Jim Smith,  
Directeur général